

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2021/121**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

**SÉANCE EN DATE DU 25 OCTOBRE 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 5 : SALON DES ARTS DE LA TABLE ET DE LA GASTRONOMIE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Sébastien GLOCK, conseiller municipal,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser le 20<sup>ème</sup> salon des arts de la table et de la gastronomie les 6 et 7 novembre 2021 au centre culturel et sportif,
- de consacrer une enveloppe financière d'un montant de 15 000,00 € à l'animation, la communication et à la location de matériel (Le Venezuela : 45,00 € - Radio Melodie : 2 528,50 € - Les Filtres Passion d'Anne : 450,00 € - Visual Spect : 728,28 € - Nap Audiovisuel : 1 824,00 € - Ebra Médias : 3 983,56 € - Ets Paul Kihl : 576,00 € - Location de structures T2M : 1 200,00 € - Traiteur Gayer : 600 €)
- d'approuver les tarifs de location des emplacements comme suit : 4 m<sup>2</sup> : 60 € – 6 m<sup>2</sup> : 90 € - 9 m<sup>2</sup> : 136 € - 12 m<sup>2</sup> : 162 € - 15 m<sup>2</sup> : 203 € - 18 m<sup>2</sup> : 243 €,
- d'accorder au public la gratuité de l'entrée au salon, pour relancer cette manifestation au terme de deux années de pandémie,
- de prévoir un service de sécurité pour un montant de 236,88 € TTC,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de cette manifestation, à savoir frais de déplacement, frais de repas, frais d'hébergement, droits d'auteur, et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation,
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 27 octobre 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 27 octobre 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT